



## Contrat d'engagement de l'entraîneur

Club Essor saison 2024-2025

### En devenant entraîneur du Club Essor, je m'engage à :

- Avoir une conduite digne d'un représentant du Club Essor et respecter l'éthique sportive pendant les entraînements et les compétitions.
- Être présente aux événements (entraînements, bénévoles et compétitions) de mon équipe. L'entraîneur est responsable de la mise à jour de sa présence sur le site du club ESSOR (minimum de 48 heures avant).
- Respecter les athlètes, les locaux, le matériel et responsable du programme ESSOR physiquement et verbalement en tout temps. Tout écart de conduite sera communiqué au responsable du programme et des sanctions pourraient être appliquées s'il y a répétition d'inconduite à cet égard.
- Attribuer le temps nécessaire à la réussite en m'imposant une discipline digne de l'excellence.
- Compléter toutes les formations nécessaires afin d'être éligible en tant qu'entraîneur de volleyball Québec. Vous serez responsable des amendes imposées par volleyball Québec si les formations ne sont pas complétées avant le premier tournoi de la saison. Les formations seront remboursées selon les modalités du club Essor.
- Respecter la règle de jeu équitable du club Essor. Pour les 3 premiers tournois de la saison, chaque joueur doit débiter un minimum de 50% des sets par tournoi. Les changements seront autorisés à 15 points pour le U14, à 12 points pour le U15-U16 et à 8 points pour le U17-U18. Les troisièmes sets ne sont pas comptabilisés dans le total du 50%. Pour les derniers tournois de la saison la règle de jeu équitable de Volleyball Québec sera prise en considération.
- Ne consommer aucun alcool ou substance illicite ni être sous l'effet de celles-ci pendant toutes les activités liées à l'équipe.
- Ne fournir, en aucune circonstance, des drogues (autres que les médicaments prescrits selon les règles) ou des substances améliorant la performance et ne pas en promouvoir ou tolérer l'utilisation.
- Reconnaître le pouvoir inhérent au poste d'entraîneur et respecter les droits de tous les participants dans le sport.
- En interagissant avec les athlètes ou avec des individus dans une situation de pouvoir, d'autorité ou de confiance manifeste, l'entraîneur doit prendre les précautions suivantes :
  - Limiter les contacts physiques à des gestes non menaçants ou non sexuels (p. ex : tope là, tapes dans le dos ou sur l'épaule, poignées de main, instructions spécifiques, etc.)
  - Lors de rencontre ou de déplacement avec un athlète, celle-ci ne doit jamais être laissée seule en présence de l'individu en situation de confiance (règle de 2). Pour les séjours à l'hôtel, d'autres adultes de même sexe que les athlètes doivent superviser la situation ou d'autres personnes doivent être présentes.
- Nous utiliserons l'application « Kalisport » cette saison pour échanger avec l'ensemble des joueurs, parents, entraîneur et membre de l'équipe. Sachez qu'aucun réseau social ne sera utilisé et ne pourra être utilisé. L'application « Kalisport » est l'unique plateforme sur laquelle nous accepterons les échanges de messages. Cette centralisation des informations facilite les suivis et encadre les communications entre les athlètes, les parents et vous les entraîneurs afin d'assurer une sécurité optimale.
- Lors de tout événement du club Essor, l'utilisation des appareils électroniques (cellulaire, tablette...) sont interdites et sera sous votre responsabilité.
- Les entraîneurs sont responsables de la sécurité et du bien-être des athlètes pendant toutes les activités organisées par le club Essor.

Signature de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

Nom en lettre moulé : \_\_\_\_\_

Signature du Club Essor : \_\_\_\_\_

Nom en lettre moulé : \_\_\_\_\_

*Si des interrogations se posent, n'hésitez pas à contacter le responsable du Club Essor.*